

réunions chaque année entre les fonctionnaires du gouvernement fédéral et ceux des gouvernements provinciaux au sujet de tous les aspects de la législation qui intéressent les deux paliers de gouvernement. Il y a des douzaines de réunions au niveau ministériel et d'assez fréquentes réunions entre les premiers ministres. Tout cela fait partie du processus. Il y a également le comité du régime fiscal qui est composé de fonctionnaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux, ainsi que la question du secrétariat, au sujet duquel on a demandé des renseignements tantôt et qui fait l'objet de discussions lors des conférences fédérales-provinciales depuis de nombreuses années.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question complémentaire? Quand il parle de confier aux provinces les programmes à frais partagés, songe-t-il exclusivement à ceux-ci sans englober des programmes tels que la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales?

**Le très hon. M. Trudeau:** C'est cela, monsieur l'Orateur. C'est ce que j'ai indiqué en réponse à l'une des questions précédentes. Je ne parlais pas de tous les secteurs de la sécurité sociale. Je dirais même que je ne parlais pas de tous les programmes à frais partagés. Certains m'échappent peut-être, mais j'inclus ceux qui ont fait l'objet de suggestions ou de propositions de la part du ministre des Finances en 1966 et de la proposition faite aujourd'hui et hier par le ministre actuel des Finances. Il s'agit de certains programmes à frais partagés et de certains secteurs seulement de la sécurité sociale.

[Plus tard]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je adresser une question au premier ministre? A la suite de l'échange que nous avons eu hier au sujet de l'assurance frais médicaux, puis-je demander au premier ministre, qui n'a pas pu rester pour le spectacle des couche-tard hier soir, s'il a eu l'occasion d'examiner la loi sur les soins médicaux et s'il ne convient pas qu'elle prévoit un examen à l'expiration de cinq ans plutôt qu'un changement automatique?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur, j'ai bien examiné la loi. J'ai examiné aussi les déclarations et le contexte dans lequel elles avaient été faites. J'interprète toujours la loi comme disant qu'après cinq ans, le gouvernement sera censé agir vis-à-vis de l'assurance frais médicaux comme il a l'intention de le faire envers les autres programmes conjoints dont on a discuté au cours

[Le très hon. M. Trudeau.]

de la journée, c'est-à-dire de transférer aux provinces les ressources fiscales nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de cette forme d'assistance sociale et de prendre en main, comme c'est prévu, les autres domaines où il y aura un transfert de ressources.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une question supplémentaire. N'était-il pas manifeste qu'on procéderait par voie de propositions, et non en mettant tout le monde devant un fait accompli?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui monsieur l'Orateur, c'est exact. La loi stipule, je crois, comme l'a signalé le député, qu'une révision devra se faire au bout de cinq ans et que des propositions bien précises seront présentées; par propositions précises on entend, comme je l'ai déjà signalé, le transfert d'un espace fiscal ou divers autres moyens. Cette loi me semble bien énoncer les intentions du gouvernement de la façon dont je l'ai signalé.

**M. Baldwin:** Une question supplémentaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois rappeler aux députés qu'il est assez peu régulier de discuter à ce moment-ci de l'interprétation d'une loi. Bien des questions ont été posées, je le sais, et compte tenu de l'importance du sujet, j'ai permis qu'on y réponde. Nous devrions peut-être en rester là.

**M. Baldwin:** Je n'ai pas l'intention de demander une interprétation de la loi. Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement se propose de faire en sorte, peu importe le programme adopté, d'assurer aux provinces l'équivalent de 50 p. 100 des frais de ce programme, en conformité de la loi?

**Le très hon. M. Trudeau:** C'est ce que prévoyait la politique d'ensemble exposée en 1966, monsieur l'Orateur: le gouvernement fédéral se retirerait et céderait un espace fiscal, en plus d'allocations de péréquation, correspondant à la participation du gouvernement fédéral avant son retrait.

## L'IMMIGRATION

### LA DÉCLARATION SUR LES PRIVILÈGES DES IMMIGRANTS BRITANNIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Voudrait-il dire à la Chambre si le secrétaire d'État annonçait la politique du gouvernement lorsqu'il a déclaré que les privilèges dont jouissent les immigrants britanniques devraient être abolis? Le premier ministre voudrait-il dire en particulier si ces privilèges seront retirés à tous les immigrants des pays du Commonwealth qui en jouissent actuellement?